



## Conseil Communautaire du 13 février 2024

### Délibération 2024-28

**Thème :**  
**Institution et Vie**  
**Politique**

**Objet :**  
**Chambre Régionale**  
**des Comptes : Rapport**  
**d'observations**  
**définitives/ Cahier n°2 :**  
**L'exercice de la**  
**compétence du**  
**service public de l'eau**

**Pôle :**  
**Ressources**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

**Étaient représentés :**

Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL,  
Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI,  
Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN,  
Annie ASTIER-CONVERSESET donnant pouvoir à Muriel PAYAN,  
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,  
Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD,  
Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

**Absents excusés :**

Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD, Eric PEYTHIEU

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières ;

CONSIDÉRANT le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Briançonnais / Cahier N°2 : l'exercice de la compétence du service public de l'eau concernant les exercices 2014 et suivants, annexé à la présente ;

Le Conseil Communautaire :

- Débat du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Briançonnais / Cahier N°2 : l'exercice de la compétence du service public de l'eau concernant les exercices 2014 et suivants, annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 19 FEV. 2024  
Date de Transmission en Préfecture : 19 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



L'annexe est consultable auprès du service accueil de la Communauté de Communes du Briançonnais :

Les Cordeliers  
1 rue Aspirant JAN  
05100 Briançon.